

Lettre d'information



Réseau
CIAS



Edito

L'intercommunalité sociale mobilise !

L'UNCCAS et Mairie Conseils avaient fait le pari que le sujet de l'intercommunalité à vocation sociale serait porteur en cette période de début de mandat pour de nombreux élus municipaux, dont près de 50 % ont été renouvelés en mars dernier.

Un pari qui se concrétise aujourd'hui puisque les journées de Périgueux des 9 et 10 décembre prochains ont déjà été plébiscitées par 455 élus et techniciens de CCAS/CIAS. Un succès considérable pour un congrès axé sur un thème très spécialisé, traduction sans doute des questionnements qui animent de nombreux territoires à l'heure du processus de révision générale des politiques publiques et de la préparation par les pouvoirs publics d'une loi sur la réforme de notre organisation territoriale, au sein de laquelle la question des intercommunalités sera bien présente. L'UNCCAS a d'ailleurs sollicité Alain Marleix, secrétaire d'état à l'intérieur et aux collectivités territoriales, afin qu'il puisse faire part aux élus locaux présents à Périgueux de l'état de sa réflexion sur l'action sociale intercommunale et des perspectives envisagées dans le cadre de cette loi.

Autre signe de la pertinence du choix de cette thématique, la présence, aux tables-rondes, forums et ateliers qui jalonnent la manifestation, de nombreux représentants d'administrations centrales (Direction générale de l'Action Sociale, Direction interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), d'institutions nationales (CNAF, Caisse centrale MSA, Conseil national de lutte contre l'exclusion, Conseil supérieur de la fonction publique territoriale), d'associations d'élus (AMF, ADCF, ADF), de fédérations nationales (UNAF, fédération nationale des centres sociaux) ainsi que des conseils généraux, sensibles et attentifs aux évolutions qui se profilent au sein des intercommunalités. Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives, a d'ores et déjà confirmé sa présence.

Tous les ingrédients sont donc réunis pour que le succès quantitatif s'accompagne d'une réussite qualitative.

L'enjeu est de taille : aujourd'hui plus que jamais, les territoires communaux et intercommunaux doivent faire la preuve de leur capacité d'adaptation et d'innovation en trouvant les modes d'organisation qui permettent d'apporter une réponse efficiente aux besoins sociaux de nos concitoyens, tant en terme de services à la population que d'aide aux plus démunis et fragiles, en complémentarité et coordination avec les autres acteurs, et notamment avec les départements.

Pour ceux qui seraient intéressés, il reste possible de s'inscrire aux divers ateliers et conférences programmés les 9 et 10 décembre. Cependant, en raison des capacités d'accueil de certains espaces, l'UNCCAS ne peut plus prendre en compte vos réservations de déjeuners et votre inscription pour le cocktail dînatoire dans les salons de la préfecture de Périgueux. Une liste des restaurants du centre ville vous sera remise à votre arrivée.

Pour accéder au programme de cette manifestation, [cliquez ici](#).

Christophe Piteux
Responsable du Département conseil juridique et formation
UNCCAS

Prochains rendez-vous

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

Journée d'accueil et d'information du jeudi 13 novembre 2008

Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts et l'**UNCCAS** organisent une journée d'accueil et d'information

destinée prioritairement aux élus désireux de s'informer et d'échanger sur le thème de l'intercommunalité sociale.

Cette manifestation se déroulera le jeudi 13 novembre 2008 à Paris.

Elle portera sur :

POLITIQUE SOCIALE ET INTERCOMMUNALITE

*Aux côtés des institutions, des organismes sociaux et des associations,
quels enjeux et rôles d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ?*

Vous pouvez retrouver le programme de cette journée [en cliquant ici](#).

Rencontres nationales des CCAS/CIAS les 9 et 10 décembre 2008 à Périgueux

Proposées par **Mairie-conseils**, service de la Caisse des Dépôts et l'**UNCCAS**, les Rencontres nationales des CCAS/CIAS porteront sur :

"ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE, ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES"

Ces journées ont pour but d'informer et de rassurer les élus municipaux et communautaires, en particulier ceux qui jouent depuis peu ce rôle, concernant la mise en oeuvre d'une action sociale intercommunale.

Les potentialités offertes par la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale sur les champs de l'innovation, de la mobilisation de partenaires et d'une intervention coordonnée, mutualisée et professionnelle seront présentées à cet égard.

! DERNIERE MINUTE !

Congrès 2008 de l'UNCCAS : encore des inscriptions possibles !

Il reste possible de s'inscrire aux divers ateliers et conférences programmés les 9 et 10 décembre. Cependant, en raison des capacités d'accueil des espaces prévus à cet effet, l'UNCCAS ne peut plus prendre en compte vos réservations de déjeuners et votre inscription pour le cocktail dînatoire dans les salons de la préfecture de Périgueux. Une liste des restaurants du centre ville vous sera remise à votre arrivée.

Pour accéder au programme de cette manifestation, [cliquez ici](#).

Les solutions du mois

Les solutions du mois vous permettent de faire le point sur certaines contributions qui ont été apportées sur le Réseau CIAS.

Plusieurs d'entre vous s'interrogent sur les possibilités offertes par Internet et plus largement par l'outil informatique aux CCAS/CIAS. Aussi, il nous a semblé opportun de dresser un rapide état des lieux des possibilités techniques et juridiques en la matière.

(Les informations suivantes ont été extraites de plusieurs sources et ne sont données qu'à titre indicatif.)

Les CCAS/CIAS face au défi numérique

La plupart des CIAS et des CCAS ne disposent pas de leur propre site Internet mais les usagers ont souvent la possibilité d'accéder en quelques clics à une page leur étant consacrée sur le site municipal. Généralement, les informations que l'on peut trouver sur la structure concernent les différentes actions que celle-ci mène et sont répertoriées par public visé (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté, jeunesse, etc.). On y trouve également l'historique des CCAS/CIAS, une présentation du Conseil d'Administration, un organigramme, des règlements intérieurs, etc.

On remarque que **peu de CCAS/CIAS ont mis en place des services de type « téléprocédure » sur leur site Internet** (formulaire d'inscription à un service, demande d'aide sociale légale, etc.). De plus, peu de sites Internet sont accessibles aux personnes handicapées. Selon le guide « Internet : quels enjeux pour les CCAS/CIAS et leurs usagers ? » publié par l'UNCCAS, seuls vingt sites -environ- pouvaient, en octobre 2006 (date de publication du guide), être considérés comme « accessibles » en la matière (choix des possibilités d'affichage : couleurs et tailles des caractères, traduction dans la langue des signes, etc.) au terme des

recommandations du W3C ([World Wide Web Consortium](#), organisme de standardisation qui émet des recommandations à valeur de standards industriels concernant les normes Web depuis 1994).

Pour être en conformité avec la **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** (pour accéder au texte, [cliquez ici](#)), on constate donc que d'importants progrès sont à faire. Or, la mise à disposition de services publics et la possibilité d'effectuer des démarches en ligne permettraient de remédier à certaines inégalités, notamment concernant les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, les personnes malades, handicapées, ne résidant pas à proximité du CCAS/CIAS et/ou ne disposant pas des ressources financières pour régler les frais de transports. Le site Internet peut également devenir un **moyen de traiter les demandes électroniquement**, rendant leur traitement plus rapide et le volume à traiter par les services moins important. Par ailleurs, l'outil Internet peut grandement **faciliter la recherche d'emploi** grâce à un espace destiné aux entreprises et candidats sécurisé par des mots de passe.

La nécessité pour un site Internet d'être alimenté et mis à jour régulièrement doit être soulignée, car si le lecteur a l'impression que le site qu'il consulte est à l'abandon, il est probable qu'il n'ose pas communiquer avec le CCAS/CIAS par ce biais. La mise à jour peut être effectuée soit de manière centralisée, soit de manière décentralisée : la première solution consiste à confier la gestion du site à une personne ; la seconde consiste à confier cette gestion aux services eux-mêmes et à nommer un coordinateur.

Rappelons aussi que **l'article R.1421-4 du Code Général des Collectivités Territoriales confie aux communes le soin de conserver elles-mêmes leurs archives**, dans les bâtiments publics. La numérisation peut alors constituer un moyen de rationaliser l'espace, de diminuer les coûts et de permettre des facilités d'accès aux données. Néanmoins, au vu de **l'article 1316-1 du Code Civil** qui **précise que le document doit être conservé dans le respect de son intégrité dans le temps** -c'est-à-dire en tenant compte de sa lisibilité, de la stabilité de son contenu et de la traçabilité des opérations opérées le concernant-, la sécurisation de l'archivage par la numérisation impliquera certaines contraintes (l'accès aux données devra être suffisamment sécurisé pour assurer leur intégrité, les identités et authentifications associées au document devront être conservées).

Les étapes du processus de conservation (enregistrement, gestion et restitution des documents) **devront alors être décrites lors de la rédaction d'une charte interne** et le CCAS/CIAS devra se prononcer sur la façon dont il souhaite conserver ses données : la conservation numérique remplacera-t-elle totalement la conservation papier ? Faudra-t-il supprimer certaines archives ?

Les CCAS/CIAS ne peuvent néanmoins pas massivement s'impliquer dans la mise en place de ces services (services en ligne, conservation numérique, etc.) **dans la mesure où ils se doivent de concentrer leurs efforts sur les fondamentaux de leur mission, à savoir la qualité de l'accueil physique et téléphonique, en terme d'information et d'orientation, ou de suivi et d'accompagnement des usagers. Les services en ligne ne constituent qu'une composante de l'amélioration globale du service aux citoyens et de l'accès aux droits sociaux.**

Précisons aussi que **la décision de créer un site internet pour un CCAS/CIAS relève de son Président**. Il peut toutefois s'avérer judicieux de solliciter l'approbation du Conseil d'Administration afin d'associer tous les administrateurs en amont de la conception des contenus et des éventuelles décisions budgétaires.

Pour approfondir le sujet vous pouvez télécharger gratuitement le guide
« Internet : quels enjeux pour les CCAS/CIAS et leurs usagers ? »
sur le [site de l'UNCCAS](#) ou en [cliquant ici](#).

Poursuivre les échanges sur ce thème ...

Question concernant l'appel d'offre et le cahier des charges pour l'informatisation des crèches et relais assistantes maternelles

Bonjour, notre CIAS doit procéder à l'informatisation de ses crèches (collectives et familiales) et de ses relais assistantes maternelles. Il s'agit d'une part : d'utiliser un logiciel possédant une interface avec le site de la CAF, évolutif dans le cadre de l'informatisation ultérieure des accueils de loisirs. D'autre part, d'équiper les sites afin de les connecter entre eux et avec le service administratif central, et d'installer des écrans tactiles permettant aux parents de pointer eux-mêmes les départs et arrivées. Les logiciels sur le marché sont-ils efficaces, fonctionnels ? Le système d'écrans tactiles est-il bien perçu par les parents, est-il au point, ne pose-t-il pas trop de problèmes aux utilisateurs (parents et professionnels) ? De plus, nous recherchons un modèle de cahier des charges et un modèle d'appel d'offre pour lancer cette consultation. Merci de nous faire bénéficier de votre vécu et de vos expériences.

Un CIAS précise qu'il travaille également à l'informatisation du Relais Assistantes Maternelles, avec comme objectif l'informatisation des structures multiaccueil. Deux fournisseurs ayant œuvré avec la CAF ont été consultés. Les produits paraissent bien conçus mais leurs fonctionnalités peuvent différer. La consultation du CIAS étant très inférieure à 90 000 €, il n'est pas tenu par une procédure. Ce CIAS conseille néanmoins de séparer sur le cahier des charges matériel, logiciel et accompagnement et de compiler ces données afin de

juger si des économies immédiates ne se solderaient pas par des surcoûts ultérieurs (accompagnement, etc.).

Pour accéder à l'intégralité de cet échange et/ou apporter votre contribution : [cliquez ici](#) ou faites parvenir vos réponses par mail à Sarah ROBLET s.roblet@idealconnaissances.com.

Appel à témoignage

Ces questions ont été posées sur le site et attendent vos contributions... Vous pouvez apporter votre témoignage directement en ligne à l'aide de vos codes d'accès ou faire parvenir vos réponses par mail à Sarah ROBLET s.roblet@idealconnaissances.com.

=====

Diagnostic territorial enfance jeunesse

Nous nous engageons dans l'élaboration d'un diagnostic territorial enfance jeunesse, en vue du renouvellement de notre contrat enfance jeunesse avec la CAF. Nous sommes preneurs de réalisations, de cahiers des charges, sur une démarche similaire. Merci de votre collaboration.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Dissolution des CCAS

Bonjour, dans le cadre d'un transfert de l'ensemble des compétences à un CIAS, je suis à la recherche d'un modèle de délibération portant sur la dissolution d'un CCAS. Merci beaucoup.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Le RSA

Je souhaiterais connaître des expériences de CCAS/CIAS ayant participé à la mise en place du RSA dans les départements où il a été en expérimentation. Merci.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Délégation de signature pour les marchés publics

Bonjour, je voudrais savoir si le Président du CIAS peut obtenir sous forme de décision la délégation d'attribution pour la signature des marchés passés sur procédure d'appel d'offre. Merci de votre attention.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Mise en place de système de télégestion pour les services d'aide à domicile des CCAS

Bonjour, je suis à la recherche d'informations concernant les financements possibles lors de la mise en place de système de télégestion par les collectivités. Quels sont à votre connaissance les financements accessibles ? Relèvent-ils uniquement de l'investissement ? Existe-t-il des financements pour les coûts de fonctionnement ? Merci des réponses que vous pourrez m'apporter.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Comité Technique Paritaire

Les élus de notre Communauté de communes souhaitent mettre en place un Comité Technique Paritaire Commun avec le CIAS. Le nombre d'agents des deux entités est supérieur à 50 agents. Je recherche un modèle de délibération concordante entre les deux entités pour mettre en place ce Comité Technique Paritaire. En vous remerciant de votre contribution. Cordialement.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Modèle de convention type entre une CC et un CIAS

Bonjour, je recherche une convention type de mutualisation / mise à disposition de moyens entre une Communauté de communes (ou une Communauté d'agglomération) et un CIAS. Avez-vous déjà réalisé ce type

de document ? Si oui, pourriez-vous le joindre à votre réponse ? Merci d'avance.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Relation Intercommunalité - CIAS en matière de personnel

Bonjour, la Communauté d'Agglomération a créé un CIAS, lequel gèrera d'une manière effective les compétences d'action sociale des CCAS de ses communes membres au 01.01.2009. Afin d'optimiser les charges de personnel, il est étudié la possibilité de gérer les fonctions (paie, compta, marchés, juridique, notamment) au niveau des services de la Communauté d'Agglomération. Ces services sont composés d'agents titulaires et non titulaires. Quel cadre juridique est adapté à notre situation ? - Convention de mise à disposition d'agents ? Même pour les non titulaires ? - Cumul d'activité ? Merci de bien vouloir me faire part de vos suggestions. Bien à vous.

[Consulter / Répondre](#)

=====

Si vous ne pouvez pas accéder aux questions et réponses du forum, demandez votre code d'accès gratuit à Sarah ROBLET [en cliquant ici](#).

Retour sur la Rencontre Technique du 21 octobre 2008

La Rencontre Technique du mardi 21 octobre 2008 a porté sur « **Ancrage de la question sociale et humaine au cœur des préoccupations des politiques locales** » et a réuni au total 30 participants.

Les questionnaires de satisfaction complétés ont montré que vous avez tous été satisfaits dont 33% d'entre vous très satisfaits.

Les interventions, tant sur la forme que sur le fond ont été vivement appréciées. En effet, la richesse, la pertinence et la complémentarité des différents exposés ont été soulignées.

La matinée s'est ouverte sur l'intervention de **Jean-Baptiste DE FOUCAULD**, Président de Solidarités nouvelles face au chômage et ancien Commissaire au Plan, venu témoigner de son expérience et des perspectives en matière de lutte contre l'exclusion et de développement humain. Il a expliqué qu'à partir de l'expérience d'action citoyenne de Solidarités nouvelles face au chômage, nous percevons mieux que crise de l'emploi, crise du lien social et crise du sens sont liées ; lutter contre l'exclusion, c'est agir simultanément dans ces trois champs, tant au niveau du terrain qu'à celui du type de développement de la société ; cela conduit à réfléchir à ce que pourrait être un véritable développement humain, plaçant sur le même plan les besoins matériels, relationnels et spirituels.

Dans un deuxième temps, **François BONNEAU**, Vice-président de la Communauté de communes du Rouillacais, a présenté le projet "Culture et ruralité, le développement par excellence" pour lequel sa collectivité a reçu le pôle d'excellence rural en décembre 2006 dans la catégorie « promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ». Il s'agit désormais pour la collectivité de poursuivre les réalisations passées pour un développement culturel durable du territoire en appuyant le développement local global en Rouillacais et l'extension du réseau culturel au Pays, selon trois axes : le spectacle vivant, le service public multimédia et le patrimoine naturel et architectural.

L'après-midi, **Michel DINET**, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et Président de l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale (ODAS), nous a fait part de ses réflexions concernant le développement social et le projet de territoire. Selon lui, l'action sociale ne peut se contenter d'apporter des réponses spécifiques et sectorielles aux personnes fragilisées mais doit davantage favoriser l'épanouissement de chaque individu par la revitalisation éducative, relationnelle, civique de l'environnement dans lequel il vit. Dans ce contexte, le centre de gravité de la réponse sociale doit désormais se situer davantage dans le développement social en plaçant le territoire au cœur du processus de renouvellement de l'intervention sociale.

Enfin, **Léonie CHATELAIN**, a présenté le dispositif d'Autoréhabilitation dont elle est la coordonnatrice au sein du CCAS des Mureaux. Il s'agit d'un accompagnement pédagogique des familles en difficulté, au sein d'un projet collectif d'amélioration, d'adaptation et d'entretien de leurs logements. Elle a expliqué que dans une optique de développement durable, les objectifs techniques et les effets sociaux de cette action sont également importants en matière de resocialisation et de dynamisation des bénéficiaires, du repositionnement éducatif des adultes et de l'initiation des jeunes à la valeur du travail.

Les diaporamas des interventions et les documents présentés lors de cette Rencontre Technique sont téléchargeables sur la Bibliothèque du Réseau CIAS :

- Intervention de Jean-Baptiste DE FOUCAULD : [cliquez ici](#)
- Intervention de François BONNEAU : [cliquez ici](#)
- Intervention de Michel DINET : [cliquez ici](#)
- Intervention de Léonie CHATELAIN : [cliquez ici](#)

A noter : la retranscription des interventions de Jean-Baptiste DE FOUCAULD et de Michel DINET sera mise en ligne prochainement dans la Bibliothèque du Réseau CIAS.

Brèves

Bienvenue aux nouveaux membres du Réseau CIAS !

Vous êtes de plus en plus nombreux à apporter vos contributions et à bénéficier des services de partage d'expérience et de mutualisation des connaissances : depuis le début de l'année, 7 nouveaux CIAS, 53 nouveaux CCAS, 15 nouvelles CC, 23 nouvelles CA, 8 nouvelles villes et 1 Parc Naturel Régional nous ont rejoints.

Vous êtes donc aujourd'hui **550 membres issus de plus de 415 organismes** à pouvoir accéder au site du Réseau CIAS : <http://www.reseau-cias.net/>.

Et grâce à vous, **180 réponses** ont déjà été apportées aux **140 questions** posées sur le forum, le tout complété par **plus de 200 documents à haute valeur ajoutée** mutualisés dans la bibliothèque ou en complément des réponses apportées (ex : Délégation de signature et/ou de pouvoir...), soit un total de **plus de 530 contributions depuis mars 2007**.

Retour sur les 1ers Ateliers Nationaux de la Solidarité

Les 23 et 24 septembre, IDEAL Connaissances organisait, avec le soutien du Conseil général du Rhône, les 1ers Ateliers Nationaux de la Solidarité à la Cité des Congrès de Lyon. **Plus de 1100 participants** (élus, techniciens, universitaires, associations, ...) ont assisté aux conférences, débattu dans le cadre des ateliers et imaginé de nouvelles solutions dans les "laboratoires".

Cette première édition a rassemblé pendant deux jours l'ensemble des acteurs de la solidarité dans un esprit de transversalité et de complémentarité. Ainsi, **Jean-Jacques TREGOAT, Directeur général de l'Action Sociale** ou encore **Bruno ARBOUET, Directeur de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP)** ont participé à cet événement national. Vous pouvez retrouver les interviews radio et télévision de ces personnalités ainsi que les supports d'interventions de nombreux autres professionnels sur le site www.ateliers-solidarite.com.

Découvrez la nouvelle plateforme du Réseau CIAS !

Afin de rendre le Réseau toujours plus performant, **votre plateforme Internet d'échanges a été entièrement remodelée**. Plus conviviale et dotée de nouvelles fonctionnalités optimisant son utilisation, elle n'attend plus que vos contributions ! **N'hésitez pas à vous y rendre [en cliquant ici](#) et à consulter son guide d'utilisation [disponible ici](#).**

Bonne navigation et à bientôt sur le Réseau CIAS !

**Pour tout renseignement sur le Réseau CIAS et ses Rencontres,
contactez Sarah ROBLET au 01 45 15 08 68 ou par [e-mail](#)**

[Cliquez ici](#) pour vous désabonner (s.roblet@idealconnaissances.com)